

 Health Santé Canada Canada	Title of publication-Titre de la publication <b>Manuel de référence de la sécurité des produits</b>  <b>Livre 5 - Politiques et procédures de laboratoire</b>	Page M03-1	Effective En vigueur 2003-05-30
Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre Partie B : Section des méthodes d'essai, méthode M-03 <b>MÉTHODE D'ESSAI DES SACS DE PLASTIQUE SOUPLE</b>			Amendment number- Numéro de la modification 30

## 1 PORTÉE

- 1.1 La présente méthode décrit une procédure pour analyser les sacs de plastique souple utilisés pour emballer les jouets, le matériel et d'autres produits décrits au paragraphe 13(a) de la partie II de l'annexe I de la *Loi sur les produits dangereux* (LPD), afin de déterminer s'ils répondent aux exigences applicables du *Règlement sur les produits dangereux* (jouets). En particulier, cette méthode a pour but de vérifier si ces sacs présentent un danger de suffocation pour les enfants. Comme les valeurs numériques des mesures de rendement sont basées sur les exigences réglementaires, les tolérances de ces valeurs ont été choisies de manière à ce qu'aucun paramètre d'essai ne soit appliqué au produit donnant lieu à une condition plus sévère que celle précisée dans le règlement.

## 2 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- 2.1 La *Loi sur les produits dangereux* (LPD).
- 2.2 Le *Règlement sur les produits dangereux* (jouets) (C.931) ci-après nommé le Règlement.
- 2.3 Le rapport de projet 2002-0716 du LSP, nouvelle méthode : *TEST METHOD FOR FLEXIBLE FILM BAGS*.
- 2.4 Mode opératoire normalisé du micromètre à balayage laser.
- 2.5 *General Guidelines for Evaluating and Expressing the Uncertainty of Accredited Laboratories' Measurement Results*, document de référence 5 du CLAS, mai 1999.

## 3 ÉCHANTILLONNAGE

- 3.1 Les procédures d'essai suivantes doivent être utilisées pour analyser le nombre total d'éléments de l'échantillon fournis ou reçus.

## 4 APPAREILS

- 4.1 Un ruban-mesure d'une précision de 1 mm.
- 4.2 Un appareil de mesure de l'épaisseur d'une précision d'au moins 0,001 mm.
- 4.3 Des jauges pour étalonner l'appareil de mesure de l'épaisseur.
- 4.4 Un chronomètre d'une précision d'au moins 0,1 seconde.
- 4.5 Des ciseaux ou un couteau tranchant (X-Acto).

 Health Canada / Santé Canada	Title of publication-Titre de la publication <b>Manuel de référence de la sécurité des produits</b>	Page	Effective En vigueur
	<b>Livre 5 - Politiques et procédures de laboratoire</b>	M03-2	2003-05-30
Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre Partie B : Section des méthodes d'essai, méthode M-03 <b>MÉTHODE D'ESSAI DES SACS DE PLASTIQUE SOUPLE</b>			Amendment number-Numéro de la modification 30

## 5 MARCHE À SUIVRE

### 5.1 CIRCONFÉRENCE DE L'OUVERTURE DU SAC :

#### 5.1.1 Procédure

5.1.1.1 Déterminer la largeur de l'ouverture du sac à l'aide du ruban-mesure. Dans le cas des sacs souples soudés à la chaleur, mesurer la largeur du bord soudé.

5.1.1.2 Doubler la valeur obtenue en 5.1.1.1 pour calculer la circonférence.

#### 5.1.2 Résultats

5.1.2.1 Noter la circonférence calculée de l'ouverture obtenue à l'étape 5.1.1.2.

### 5.2 ÉPAISSEUR DE LA PELLICULE :

#### 5.2.1 Procédure

5.2.1.1 Si la circonférence est égale ou supérieure à 355,6 mm (14 pouces), effectuer les étapes 5.2.1.2 à 5.2.1.5.

5.2.1.2 Couper cinq spécimens de dimensions 25 mm sur 35 mm prélevés à des endroits répartis uniformément de chaque sac ou élément de l'échantillon.

5.2.1.3 Étalonner l'appareil de mesure de l'épaisseur à l'aide de jauges appropriées (consulter le mode opératoire normalisé du micromètre à balayage laser si l'on utilise cet appareil pour mesurer l'épaisseur).

5.2.1.4 Déterminer l'épaisseur de la pellicule de chaque spécimen à l'aide de l'appareil de mesure d'épaisseur (consulter le mode opératoire normalisé du micromètre à balayage laser si l'on utilise cet appareil pour mesurer l'épaisseur). Observer et noter la première mesure de l'épaisseur, ainsi que la mesure d'épaisseur prise après une période additionnelle de 60 secondes, pour chacun des cinq spécimens, afin de déterminer si les mesures de l'épaisseur varient de façon considérable avec le temps.

5.2.1.5 Vérifier si le sac porte les avertissements suivants en caractères lisibles :

"PLASTIC BAGS CAN BE DANGEROUS. TO AVOID DANGER OF SUFFOCATION KEEP THIS BAG AWAY FROM BABIES AND CHILDREN."

«LES SACS DE PLASTIQUE PEUVENT ÊTRE DANGEREUX. POUR ÉVITER LE DANGER DE SUFFOCATION, NE LAISSEZ PAS CE SAC À LA PORTÉE DES BÉBÉS NI DES ENFANTS.»

 Health Santé Canada Canada	Title of publication-Titre de la publication	Page	Effective En vigueur
	<b>Manuel de référence de la sécurité des produits</b>  <b>Livre 5 - Politiques et procédures de laboratoire</b>	M03-3	2003-05-30
Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre			Amendment number- Numéro de la modification
Partie B : Section des méthodes d'essai, méthode M-03 <b>MÉTHODE D'ESSAI DES SACS DE PLASTIQUE SOUPLE</b>			30

## 5.2.2 Résultats

### 5.2.2.1 Noter les éléments suivants :

- i) La circonférence de l'ouverture du sac.
- ii) L'épaisseur de la pellicule souple, c'est-à-dire l'épaisseur moyenne de cinq spécimens différents.
- iii) Toute variation avec le temps de l'épaisseur observée à l'étape 5.2.1.4, indiquer la moyenne des cinq plus petites lectures parmi toutes les lectures prises.
- iv) La présence des avertissements mentionnés à l'étape 5.2.1.5 sur le sac. Si le sac ne porte pas ces avertissements, les énoncés précis qui y sont imprimés, ou, s'il y a lieu, l'absence d'avertissements.

## 6 PROCÉDURES D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ ET DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

6.1 S'assurer que tous les instruments de mesure fonctionnent et sont étalonnés de manière à pouvoir tracer leur étalonnage à des étalons nationaux ou internationaux.

6.2 Les essais et les résultats obtenus selon cette méthode comprennent l'incertitude attribuable à :

- i) l'incertitude de tous les étalonnages effectués par un laboratoire accrédité des appareils précisés et utilisés dans la présente méthode;
- ii) l'incertitude normalisée ou l'écart type d'une série de mesures répétées, effectuées à l'aide du dynamomètre (documentés dans le classeur d'enregistrement du matériel);
- iii) un facteur de couverture ( $k = 2$ ) servant à exprimer une incertitude élargie ( $U = ku_c$ , où  $u_c$  est l'incertitude normalisée combinée) pour un niveau de confiance d'approximativement 95 %, en présumant une distribution normale (Source : *General Guidelines for Evaluating and Expressing the Uncertainty of Accredited Laboratories' Measurement Results*, document de référence 5 du CLAS, mai 1999).

6.3 Les incertitudes majeures de cette méthode sont attribuables aux facteurs suivants :

- i) les variations de l'utilisation de la méthode d'essai attribuable au personnel responsable d'effectuer les essais;
- ii) l'incertitude attribuable aux instruments de mesure;

 Health Santé Canada Canada	Title of publication-Titre de la publication <b>Manuel de référence de la sécurité des produits</b>  <b>Livre 5 - Politiques et procédures de laboratoire</b>	Page  M03-4	Effective En vigueur  2003-05-30
Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre  Partie B : Section des méthodes d'essai, méthode M-03 <b>MÉTHODE D'ESSAI DES SACS DE PLASTIQUE SOUPLE</b>			Amendment number- Numéro de la modification  30

iii) la variation des échantillons utilisés pour effectuer l'essai.

## 7 **RAPPORT D'ESSAI**

7.1 Le rapport d'essai doit contenir l'information suivante :

- 7.1.1 Une description du produit, incluant, s'il y a lieu, la marque, le style, le pays d'origine, une photographie, le CUP et d'autres renseignements pertinents.
- 7.1.2 Le nombre d'éléments de l'échantillon qui ont été analysés.
- 7.1.3 Les résultats des essais (effectués dans l'ordre présenté à la section 5 de la présente méthode d'essai), ainsi que les détails précis de toute non-conformité ou problème potentiel observé.
- 7.1.4 le nom et la signature de l'analyste, ainsi que les noms et signatures des examinateurs.



Health Santé  
Canada Canada

Title of publication-Titre de la publication

**Manuel de référence de la sécurité des produits**

**Livre 5 - Politiques et procédures de laboratoire**

Page

M03-5

Effective  
En vigueur

2003-05-30

Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre

Partie B : Section des méthodes d'essai, méthode M-03

**MÉTHODE D'ESSAI DES SACS DE PLASTIQUE SOUPLE**

Amendment  
Number-  
Numéro de la  
modification

30



Micromètre à balayage laser (appareil de mesure de l'épaisseur)